

L'OISANS AUX 6 VALLEES

## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

### MOTION POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE ROMANCHE

#### OJ 21

#### OBJET :

REGIE ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF SACO  
– Projet d'assainissement de la Basse  
Romanche

L'an deux mille douze, le 21 mai 2012, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni au palais des sports de l'Alpe d'Huez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

#### ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT P. BASTIANELLI, A. GUILLOT AURIS : JL. PELLORCE, G GARDENT BESSE : JR. OUGIER BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD SIVOM 2 ALPES : P. BALME, S.GRAVIER, J. COING LE FRENEY : C. PICHOD, R. VEYRAT LA GARDE : P. GANDIT HUEZ : JY. NOYREY, D. FRANCE LIVET ET GAVET : G. BOUDINET, A. BLETON ORNON : M. RUINAT, F. GAUTHIER OULLES : E. ROCHE OZ : CA ZURCHER, A. BEURRIER VAUJANY : A. GIEU VILLARD NOTRE DAME : P. BRUN VILLARD RECLUSAS : J. RICHARD, F. BARLERIN VILLARD REYMOND : R. DURAND, D. LARTAUD ST BARTHELEMY SECHILLENNE : G. STRAPPAZZON

Monsieur le Président du SACO et Monsieur le Maire de Livet et Gavet rappellent à l'assemblée l'avancement du projet d'assainissement de la Basse Romanche et notamment la réalisation du traitement qui reste aujourd'hui en suspens.

La commune de Livet et Gavet souhaite qu'un projet alternatif à la construction d'une station d'épuration à Gavet soit retenu. Or aujourd'hui et depuis le courrier de Monsieur le Préfet de L'Isère de juin 2004, notre syndicat est soumis à une interdiction de traverser la zone au droit des Ruines de Séchillienne avec une canalisation de transit des eaux usées.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Or, le SACO doit répondre aux contraintes réglementaires que lui sont faites par rapport à la conformité de l'assainissement de ses communes membres.

En début d'année 2012, les Maires de la basse romanche et le SACO ont travaillé ensemble afin d'étudier à nouveau la possibilité d'un passage d'une canalisation d'eaux usées dans la future déviation routière réalisée par le conseil général de l'Isère sur le flanc de montagne opposé à la falaise des ruines de Séchilienne. Un courrier a été adressé à la DDT de l'Isère qui nous a adressé une réponse le 25 janvier 2012 évoquant la possibilité d'une étude visant à affiner cette proposition.

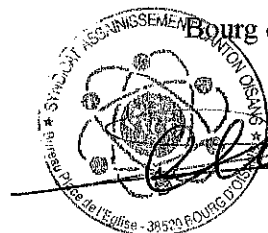
Par courrier du 22 février 2012, Monsieur le Président du SACO a demandé à Monsieur le Préfet de l'Isère de bien vouloir organiser comme décidé, une réunion de concertation globale avec les différents partenaires identifiés pour ce projet alternatif de raccordement à Aquapôle. A ce jour, aucune réponse officielle à ce projet n'a été transmise au Président du SACO.

C'est pourquoi, le conseil syndical demande à Monsieur le Préfet de l'Isère de bien vouloir réexaminer la possibilité d'un raccordement à Aquapôle des 4 communes de la Basse Romanche (Livet et Gavet, Séchilienne, Saint Barthélemy de Séchilienne et La Morte) par l'intermédiaire d'un réseau de transit, ce qui éviterait la création d'une station d'épuration à Gavet.

Motion adoptée à l'unanimité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 21 mai 2012  
Le Président,  
Jean Louis PELLORCE  
Maire d'Auris en Oisans



Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu  
de son dépôt en Préfecture le .....  
et de sa publication ou de sa notification le .....

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS  
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z  
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65